

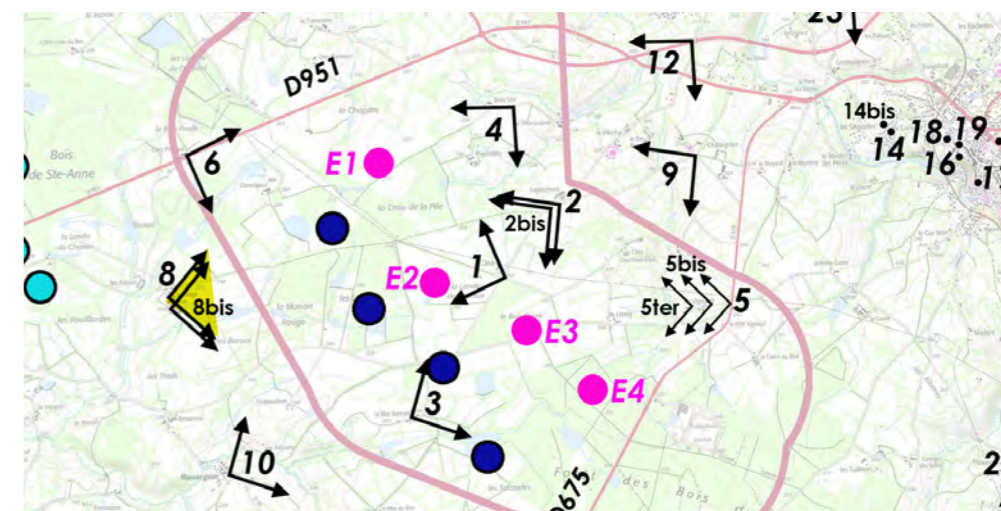


ZOOM À 40° CADRE 2

## PM 8 bis - Hameau 'La Beige'

A la demande des services instructeurs, le PM8 a fait l'objet d'une nouvelle prise de vue plus en prise avec les habitations du hameau.

Ce nouveau point de vue a donc été pris au cœur du hameau au niveau de la réserve incendie à ciel ouvert et juste avant le château. Il s'agit de la seule fenêtre où une des éoliennes du parc aujourd'hui construit de Bellac-Croix de la Pile est visible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 205° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.23 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 205°

parc de Bellac-Croix de la Pile



CADRE 1

ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



CADRE 2

parc de Bellac-Croix de la Pile

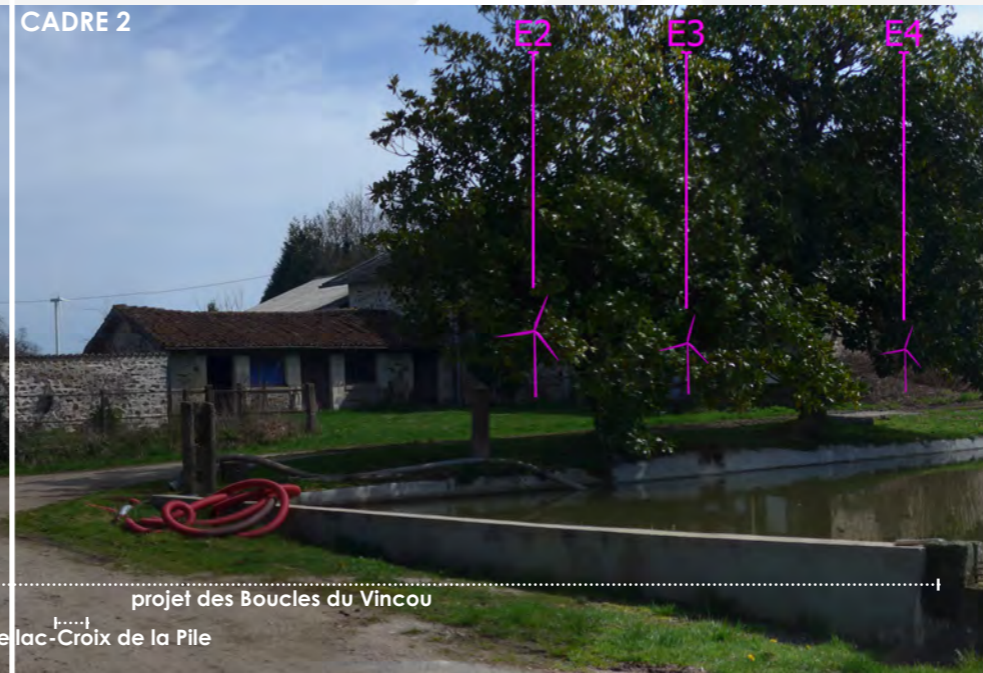


CADRE 3

## PM 8 bis - Hameau 'La Beige'

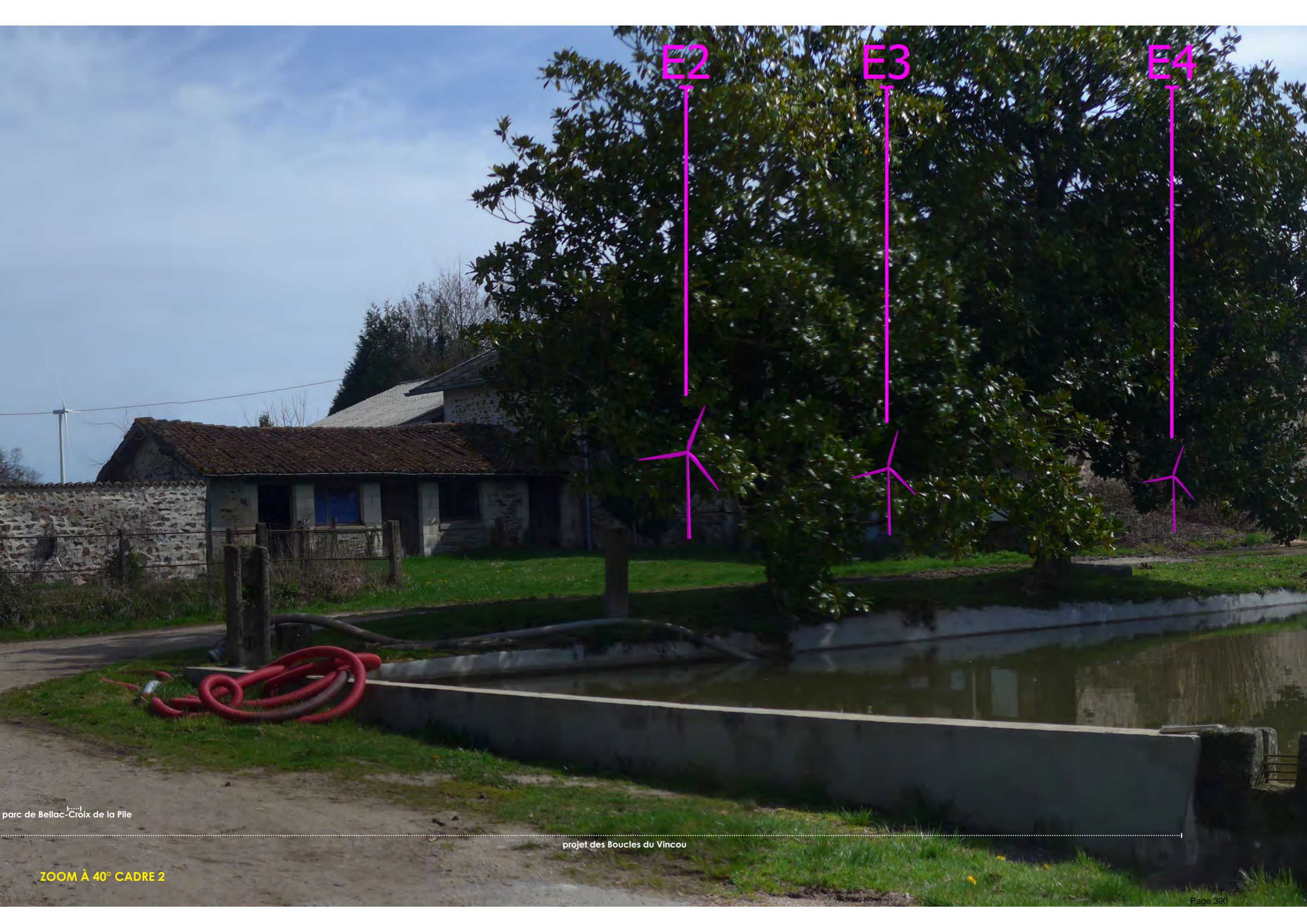
Le cumul des obstacles bâtis et végétaux évite toute vue sur le projet des Boucles du Vincou.

Sur cette nouvelle vue, les niveaux d'impacts (projet seul comme le cumul avec le parc existant) sont donc qualifiés de nuls.





E1



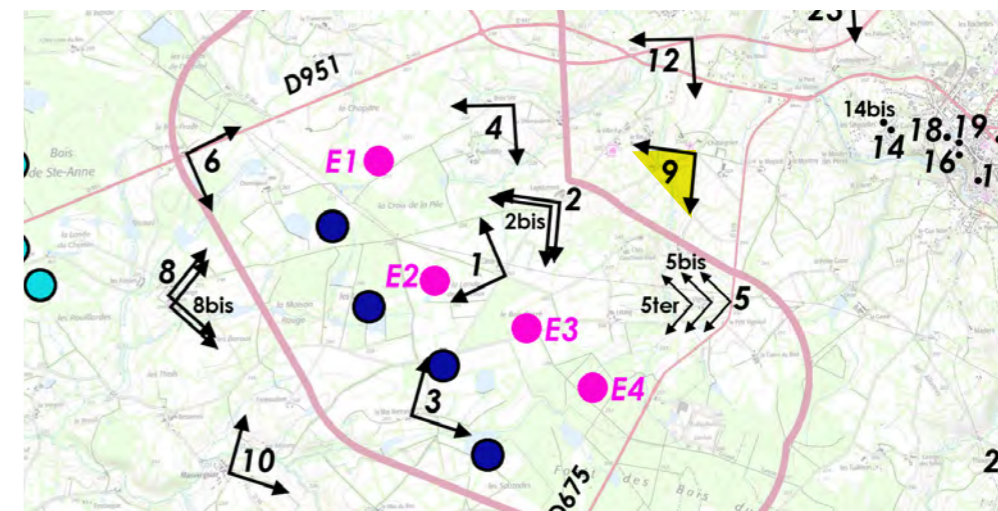
E2

E3

E4

## PM 9 - Hameau 'Le Châtaignier' aux abords du château (MH)

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Le hameau 'Le Châtaignier' est situé à l'est à l'interface du pôle urbain de Bellac et du projet. Le hameau compte un château, élément de patrimoine local, et il est parcouru par des circuits de randonnée locaux. Plusieurs chemins du hameau se trouvent en direction du projet mais aucun d'entre-eux ne montrent de vue sur le château qui est protégé par un écrin arboré. Par conséquent, le point de vue a été pris à la croisée des chemins, au passage du circuit de randonnée.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 180° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.25 KM (E3/E4)



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°

CADRE 1 CADRE 2

CADRE 3

## PM 9 - Hameau 'Le Châtaignier' aux abords du château (MH)

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet est partiellement visible (2 éoliennes sur 4). Il émerge des frondes arborées et en avant-plan du parc existant de Bellac-Croix de la Pile.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré du fait qu'il s'inscrit en avant-plan d'un contexte éolien pré-existant sans toutefois générer de surplomb défavorable.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Faible (les deux parcs sont partiellement visibles et apparaissent comme une seule entité).









E4

E3

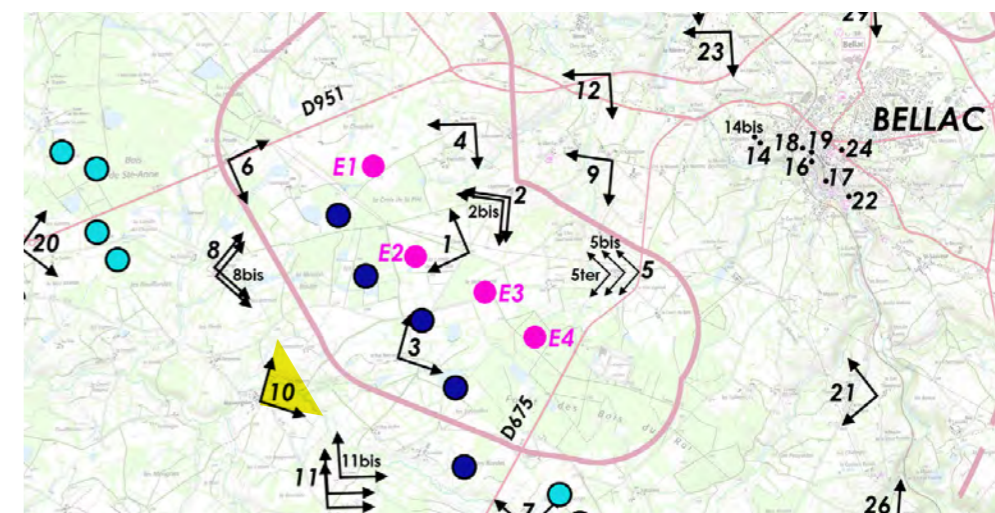
projet des Boucles du Vincou

parc de Bellac-Croix de la Pile

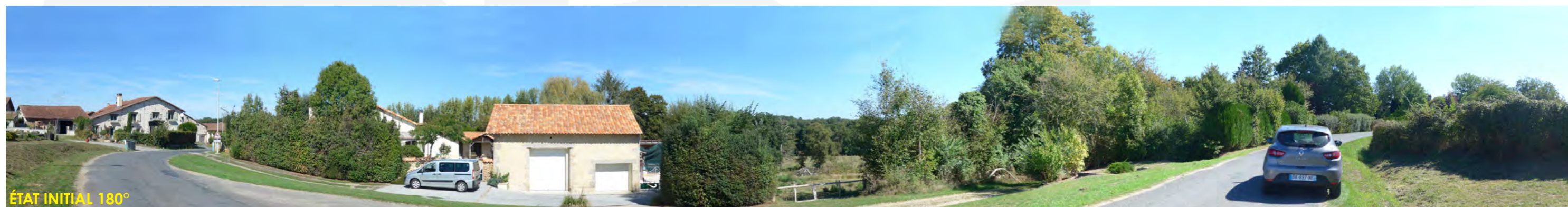
ZOOM À 40° CADRE 2

## PM 10 - Hameau 'Masvergnier'

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Le hameau 'Masvergnier' est un des hameaux les plus importants à proximité du périmètre immédiat. Il est situé à l'ouest du parc existant de Bellac-Croix de la Pille. Au regard de la densité bâtie au sein du hameau et sa position sur un versant, la prise de vue a été faite en sortie sud, où le tissu bâti est plus lâche et à l'altitude la plus haute du hameau.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 180° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.50 KM (E2)



ÉTAT INITIAL 180°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



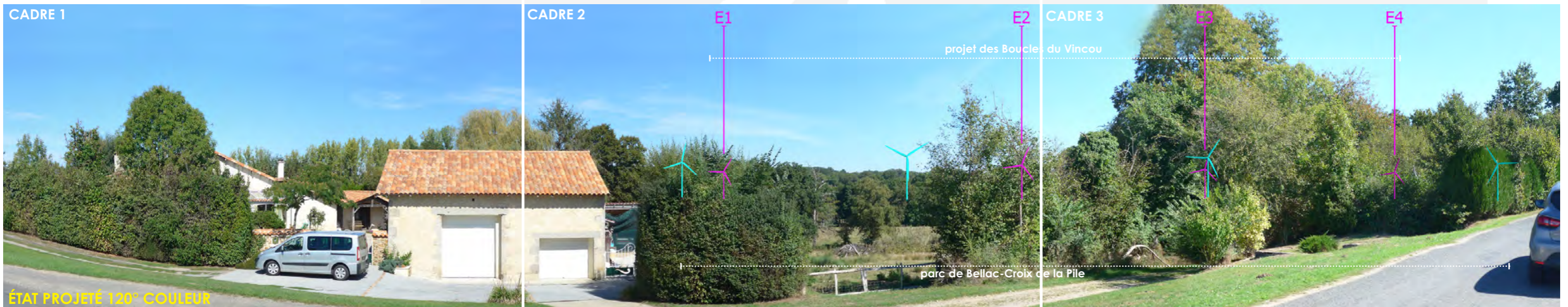
## PM 10 - Hameau 'Masvergnier'



**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet n'est pas visible depuis ce point de vue (filtre arboré au premier-plan). Toutefois, l'éolienne E2 qui est la seule à émerger des frondes arborées en arrière-plan pourrait être visible depuis les jardins privés au nord de la voie. Cette éolienne serait visible dans le même cadrage visuel que le parc existant de Bellac-Croix de la Pile.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Nul depuis ce point de vue.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Nul (une seule éolienne clairement visible).





E1

E2

ZOOM À 40° CADRE 2

parc de Bellac-Croix de la Pile

projet des Boucles du Vincou



E3

E4

E3

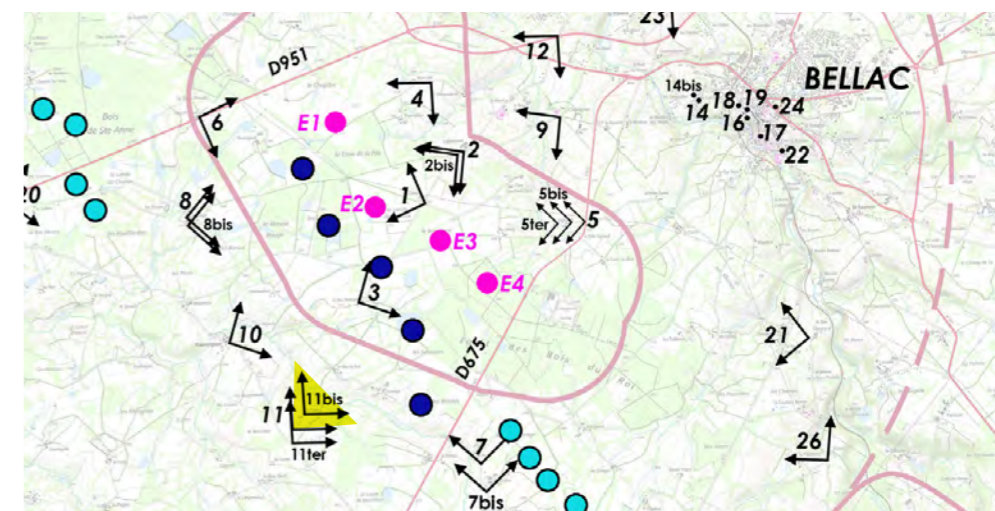
projet des Boucles du Vincou

parc de Bellac-Croix de la Pile

ZOOM À 40° CADRE 3

## PM 11 - Hameau 'Le Cirier'

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Le hameau 'Le Cirier' se trouve à l'ouest du parc existant de Bellac-Croix de la Pile et du projet. Il est implanté dans un secteur où le bocage est plus lâche et ouvre donc des perspectives visuelles plus éloignées et notamment en direction du projet. La prise de vue a été faite depuis le chemin d'accès au hameau est orienté vers le projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 180° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.90 KM (E3/E4)



ÉTAT INITIAL 180°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



## PM 11 - Hameau 'Le Cirier'

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet est partiellement visible et s'inscrit dans le même bassin visuel que le parc existant de Bellac-Croix de la Pile.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible du fait qu'il s'inscrive en arrière-plan du parc existant de Bellac-Croix de la Pile.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Faible (les deux parcs sont partiellement visibles et semblent ne former d'une seule entité cohérente).



E1

E2

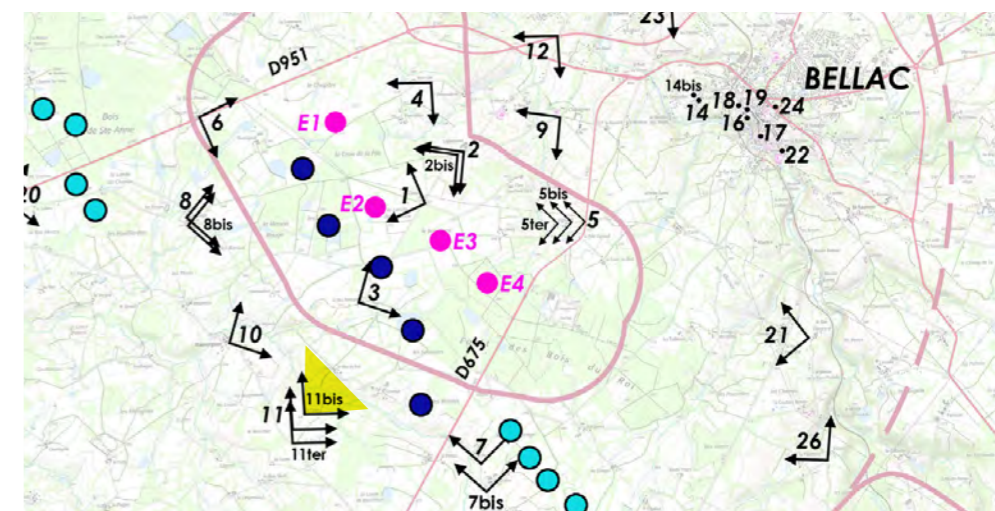






## PM 11 bis - Hameau 'Le Cirier'

A la demande des services instructeurs, le PM11 a fait l'objet de deux nouvelles prises de vue.  
Ce premier point de vue est pris au coeur du hameau.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 191° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.60 KM (E3/E4)



ÉTAT INITIAL 191°

parc d'Oradour-St-Genest

parc de Bellac-Croix de la Pile



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



CADRE 2



CADRE 3

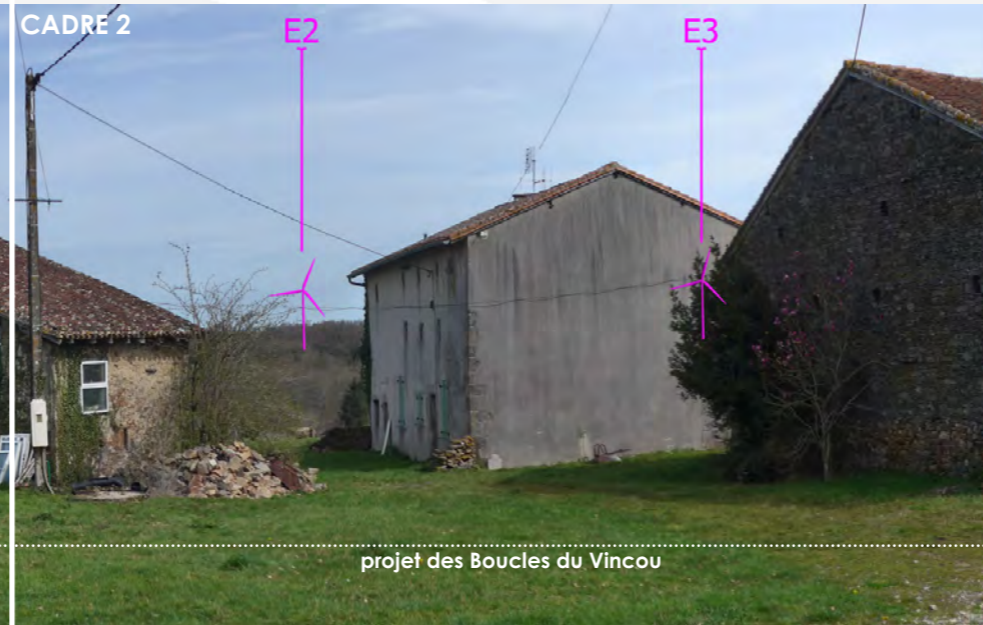
parc de Bellac-Croix de la Pile



## PM 11 bis - Hameau 'Le Cirier'

Le front bâti en avant-plan masque une grande partie du parc aujourd'hui construit de Bellac-Croix de la Pile. Par conséquent, cette protection visuelle s'applique aussi au projet des Boucles du Vincou qui ne montre ici (en limite du domaine privé) qu'une seule éolienne visible. Le niveau de perception du projet préfigure toutefois une prégnance visuelle potentielle depuis l'habitation en elle-même présente au centre de la vue. Toutefois, cette prégnance sera moindre par rapport au parc existant qui se trouve en avant-plan.

**Sur cette nouvelle vue plus proche des habitations, le niveau d'impact du projet seul peut être qualifié de faible car seule une éolienne est visible. Le niveau d'impact cumulé peut être considéré comme faible du fait de la perception partielle des deux parcs. Toutefois ce constat dépend de la position de l'observateur vis-à-vis du bâti.**





E2  
projet des Boucles du Vincou

ZOOM À 40° CADRE 2



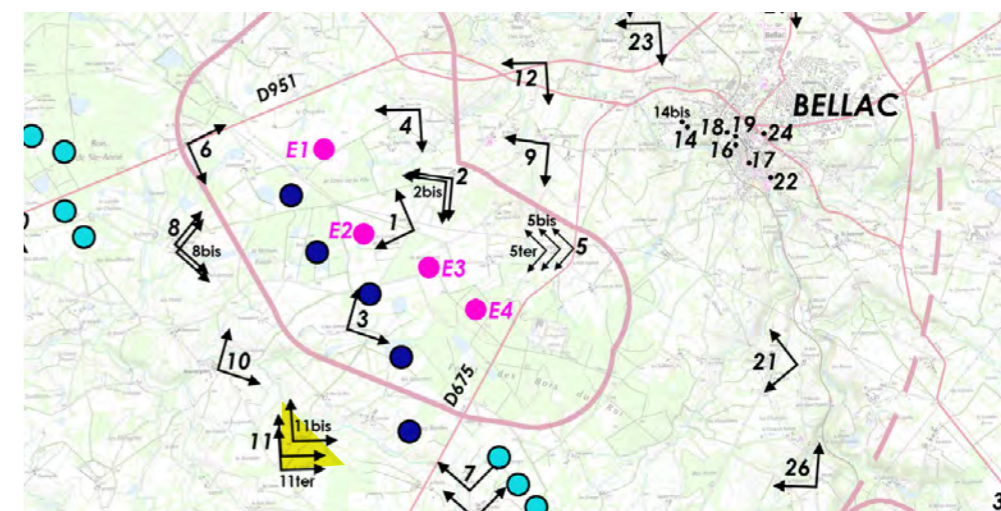
parc de Bellac-Croix de la Pile

ZOOM À 40° CADRE 3

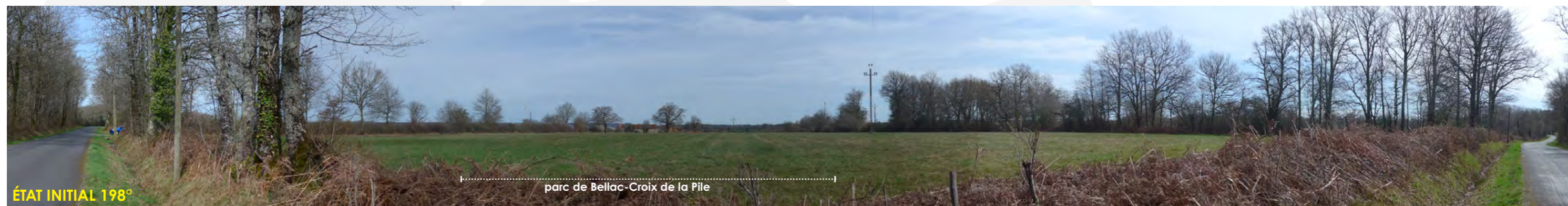
## PM 11 ter - Hameau 'Le Cirier' / D95

A la demande des services instructeurs, le PM11 a fait l'objet de deux nouvelles prises de vue.

Ce deuxième point de vue est pris au sud du hameau depuis la D95 où une fenêtre s'ouvre en direction du projet et du parc aujourd'hui construit.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 198° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.60 KM (E3/E4)





## PM 11 ter - Hameau 'Le Cirier'

Le projet émerge clairement entre les éoliennes du parc construit de Bellac-Croix de la Pile. Il montre une prégnance visuelle mais qui est toutefois moindre que celle du parc actuel qui se trouve en avant-plan. Tous deux génèrent un surplomb sur l'habitat du Cirier qui est en partie atténué par la végétation ceinturant le bâti.

Sur cette nouvelle vue depuis la D95, le niveau d'impact du projet seul peut être qualifié de modéré au regard de son niveau de prégnance moindre par rapport au parc existant, à faible si on tient compte de la végétation en avant-plan limitant la vue sur le bâti. Le niveau d'impact cumulé peut être aussi considéré comme modéré car le projet vient doubler la présence éolienne dans le panorama sans toutefois générer de saturation (filtres arborés multiples).





E1

projet des Boucles du Vincou

E2

parc de Bellac-Croix de la Pile

E3

ZOOM À 40° CADRE 2





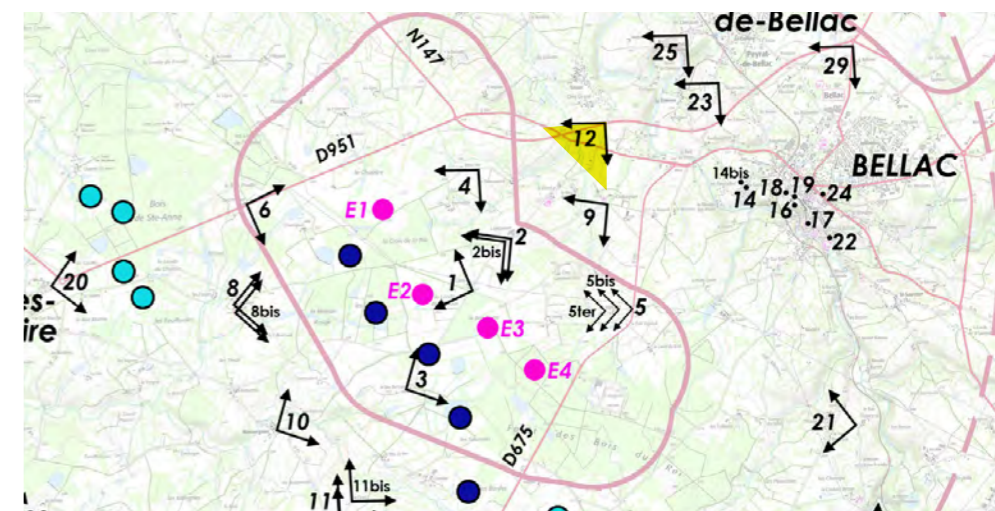
E4

parc de Bellac-Croix de la Pile

**ZOOM À 40° CADRE 3**

## PM 12 - Sissac sud au franchissement de la N147

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Sissac est un bourg implanté sur un point culminant au nord de Bellac, toutefois aucune fenêtre vers le site du projet n'est apparue dans la traversée du bourg. Par conséquent, le point a été pris au sud de la commune au franchissement de la N147 et en direction de Bellac. Le pont sur la N147 se trouve à une altitude équivalente par rapport aux habitations marquant la frange ouest de Sissac.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 125° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.04 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 125°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°

CADRE 1 CADRE 2

CADRE 3

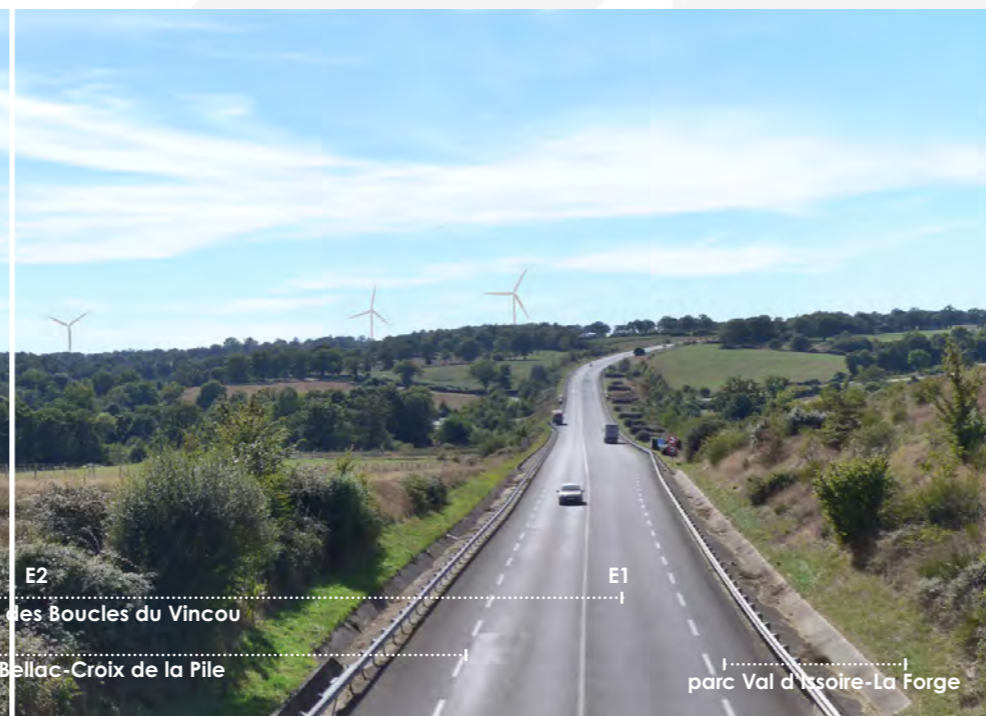
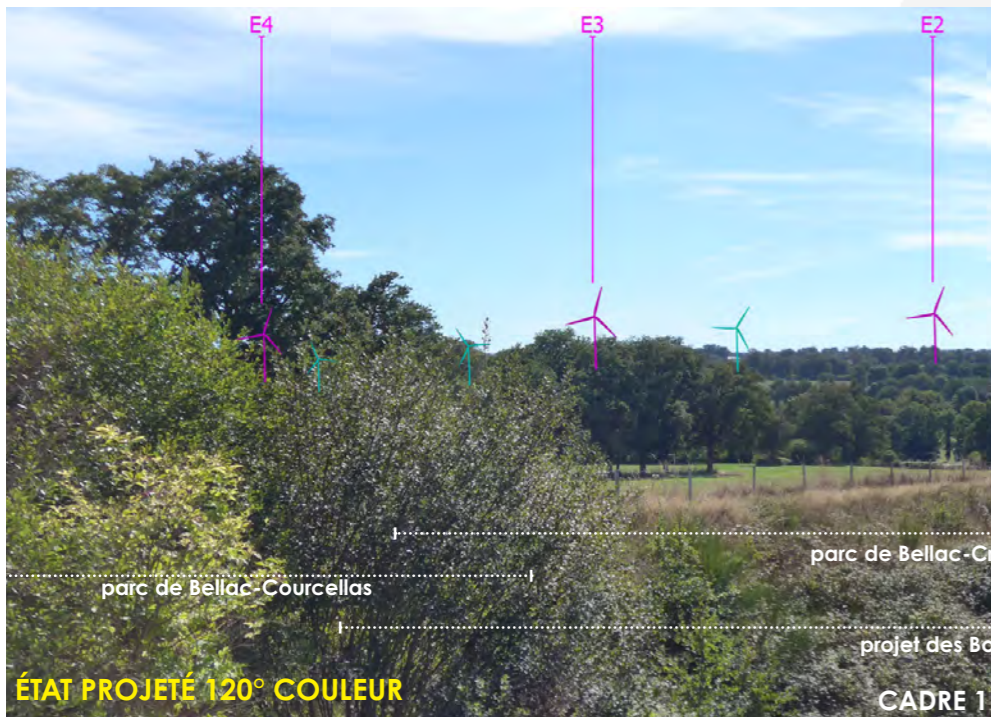


## PM 12 - Sissac sud au franchissement de la N147

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet émerge clairement des frondes boisées marquant son périmètre immédiat. Il s'inscrit dans le même bassin visuel que le parc existant de Bellac-Croix de la Pile. On peut noter aussi de légères covisibilités avec le parc plus éloigné du Val d'Issoire-La Forge dans l'axe de la N147. Le projet ne génère pas de surplomb au regard du relief.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré du fait que la prégnance des éoliennes se cumule avec le parc de Bellac-Croix de la Pile et qu'il n'est pas constaté de surplomb défavorable.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Modéré (le projet vient renforcer la densité éolienne dans le panorama mais il forme une entité cohérente avec la parc autorisé).





E3

E2

projet des Boucles du Vincou

parc de Bellac-Croix de la Pile

ZOOM À 40° CADRE 1



projet des Boucles du Vincou

E1

parc Val d'Issoire-La Forge

projet des Boucles du Vincou

E1

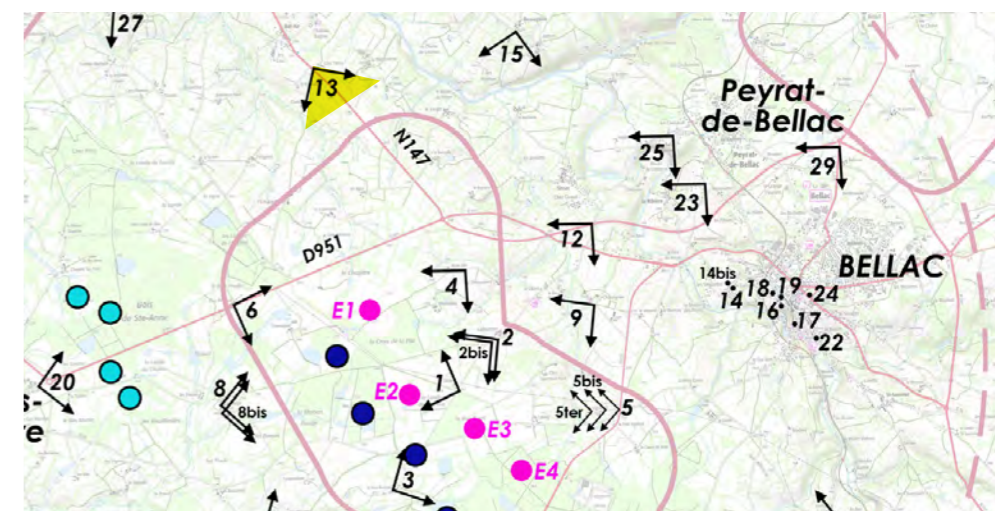
parc de Bellac-Croix de la Pile

parc Val d'Issoire-La Forge

ZOOM A 40° CADRE 2

## PM 13 - Hameau 'Bel Air - Chez Patois' / N147

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** La N147 est un des axes majeurs de traversée du territoire offrant quelques fenêtres vers la vallée de la Gartempe (paysage d'intérêt). Cet axe est majoritairement orienté vers le projet. Le point de vue a été réalisé depuis une de ses fenêtres vers la vallée de la Gartempe au niveau de Bel Air qui abrite le château de Bagnac (patrimoine protégé). A noter que depuis la N147, l'édifice n'est pas visible.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.12 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 140°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



CADRE 1 CADRE 2



CADRE 3

## PM 13 - Hameau 'Bel Air - Chez Patois' / N147

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet n'est pas visible (cumul de filtres arborés et bocagers).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Nul.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Nul (aucune éolienne visible).



CADRE 1 CADRE 2





E4

E3

projet des Boucles du Vincou

ZOOM À 40° CADRE 2





E2

E1

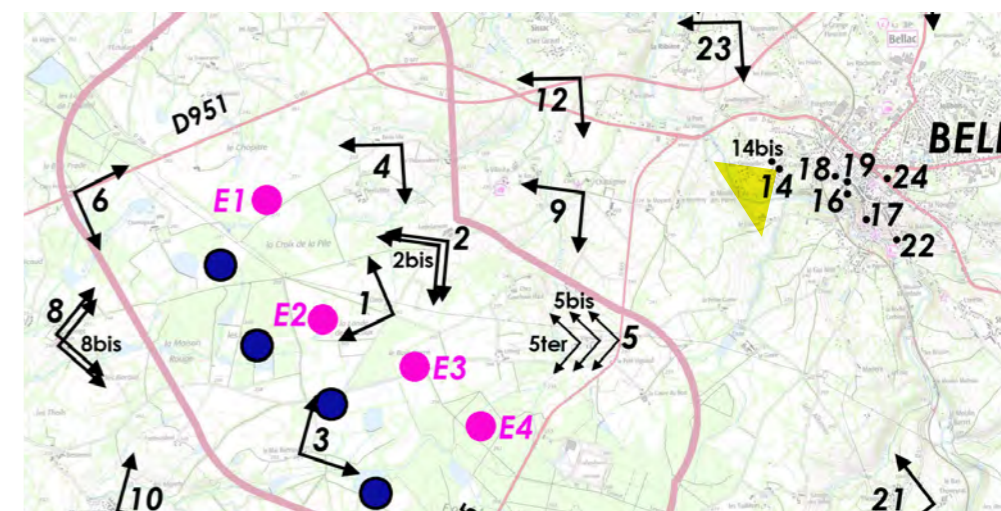
projet des Boucles du Vincou

parc de Bellac-Croix de la Pile

ZOOM À 40° CADRE 3

# PM 14 - Bellac ouest - Lotissement La Garenne

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Bellac est le pôle urbain et patrimonial le plus proche du projet. La moitié ouest de la ville est implantée en haut de versant et sur le versant ouest de la Gartempe tourné vers le projet. Le lotissement de la Garenne est une des zones d'habitat les plus proches et il se trouve à mi-chemin du versant où des sensibilités en matière de rapports d'échelle pourraient se faire sentir.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 185° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.72 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 185°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°

CADRE 1 CADRE 2

CADRE 3



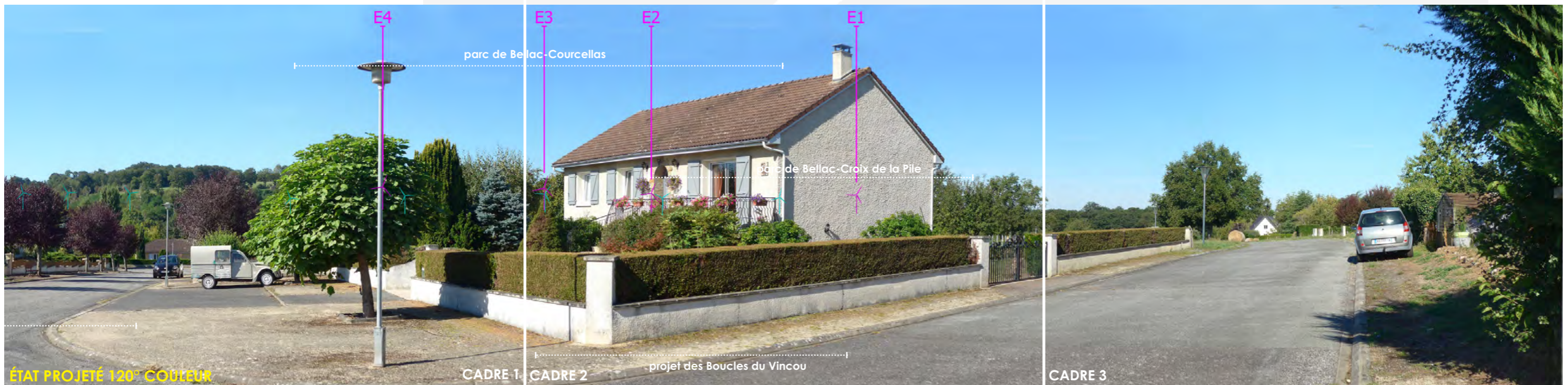
## PM 14 - Bellac ouest - Lotissement La Garenne



**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Depuis le point de vue, le projet n'est pas visible (filtre bâti au premier plan). Toutefois, on peut noter qu'au moins 2 éoliennes pourraient émerger (bouts de pale) de la ligne d'horizon arborée et être visible depuis les jardins ou au bout de l'impasse.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Nul.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Nul (aucune éolienne visible depuis le point de vue et pas de visibilité potentielle du parc de Bellac-Croix de la Pile).



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

CADRE 1

CADRE 2

CADRE 3

E4



E3

E2

E1

projet des Boucles du Vincou

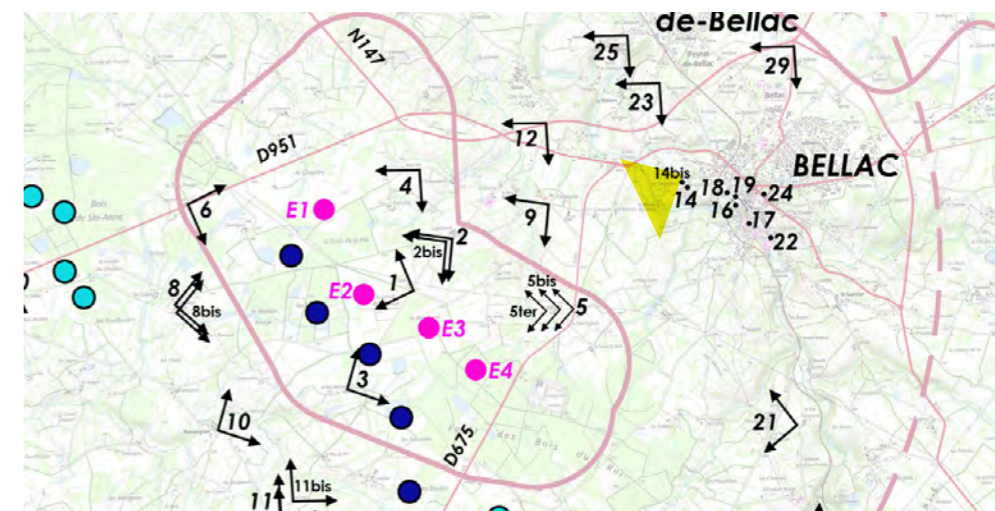
parc de Bellac-Croix de la Pile



## PM 14 bis - Bellac ouest - Lotissement La Garenne

A la demande des services instructeurs, le PM14 a fait l'objet d'une nouvelle prise de vue depuis le lotissement en fonction de la perception réelle du parc aujourd'hui construit de Bellac-Croix de la Pile.

Le point de vue a donc été pris au nord-ouest du point de vue initial après les habitations.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 223° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 3.71 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 223°

parc de Bellac-Croix de la Pile



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°

CADRE 1



parc de Bellac-Croix de la Pile

CADRE 2



CADRE 3

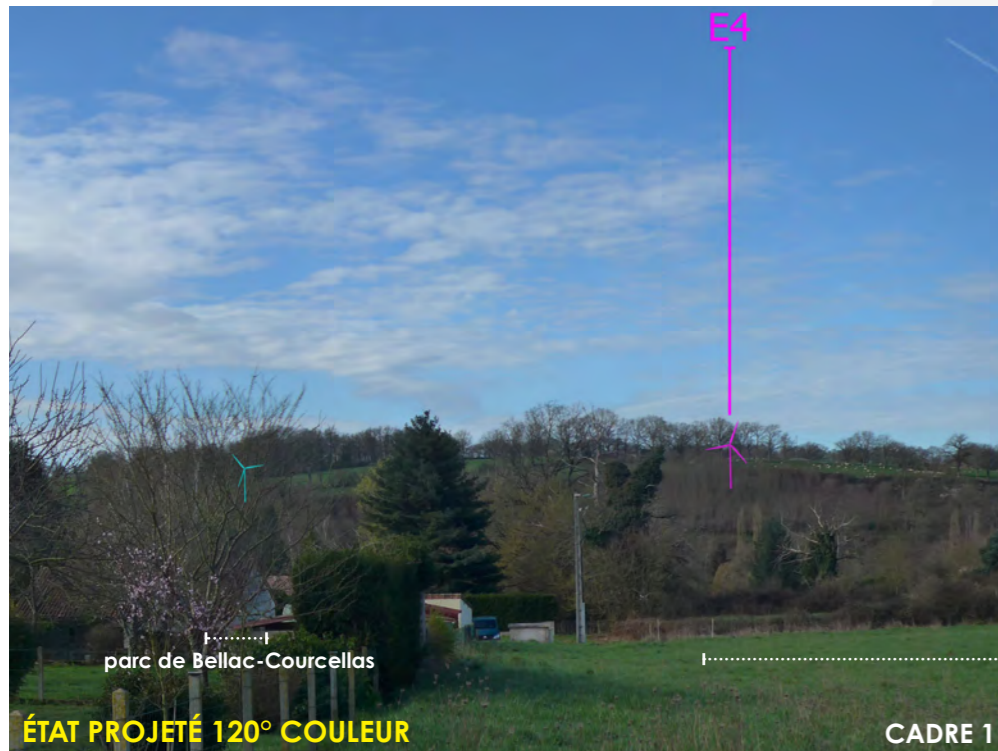


## PM 14 bis - Bellac ouest - Lotissement La Garenne



Le projet émerge partiellement en avant-plan du parc de Bellac-Croix de la Pile, lui-même partiellement visible. Il n'est constaté ni prégnance ni surplomb générés par le projet des Boucles du Vincou.

Sur cette nouvelle vue depuis le lotissement, le niveau d'impact du projet seul peut être qualifié de faible au regard de sa perception partielle à feuilles tombées. Le niveau d'impact cumulé peut être aussi considéré comme faible car les deux entités éoliennes sont partiellement visibles.





ZOOM À 40° CADRE 1

E4

projet des Boucles du Vincou





E3

E2

E1

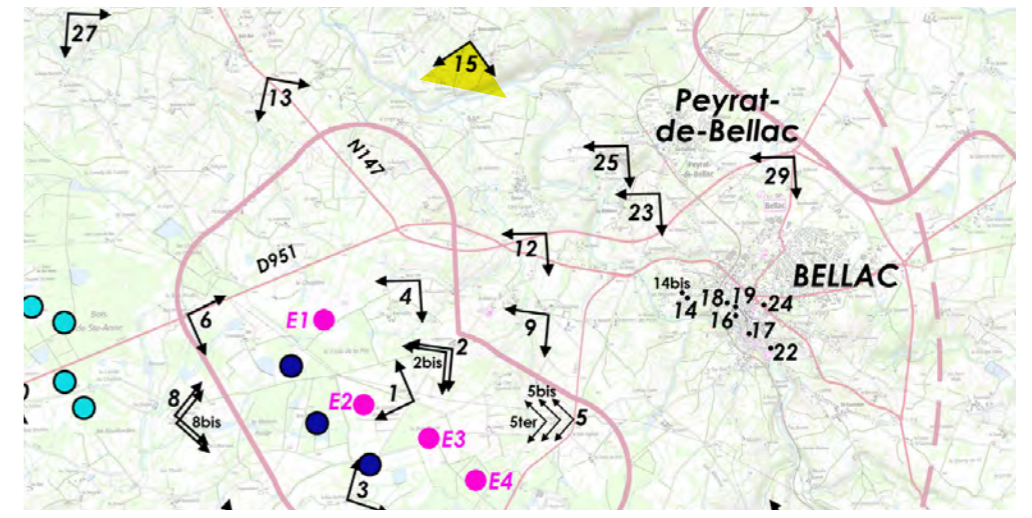
projet des Boucles du Vincou

parc de Bellac-Croix de la Pile

ZOOM À 40° CADRE 2

# PM 15 - Hameau 'Bessagerie'

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Le hameau de 'Bessagerie' est implanté sur le haut de versant de la vallée de la Gartempe, paysage d'intérêt, et le long de la D49, route belvédère tournée vers la vallée et la zone de projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 120°





## PM 15 - Hameau 'Bessagerie'



**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet émerge partiellement au gré des interstices entre les arbres présents sur le versant de la vallée. Le projet s'inscrit dans la continuité du parc existant de Bellac-Croix de la Pile.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible du fait qu'il s'inscrit dans la continuité directe du parc autorisé.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Faible (aucun des deux parcs n'est visible dans sa totalité et ils semblent ne former qu'une seule entité).



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

CADRE 1



CADRE 2



CADRE 3



ÉTAT PROJETÉ 120°







E2

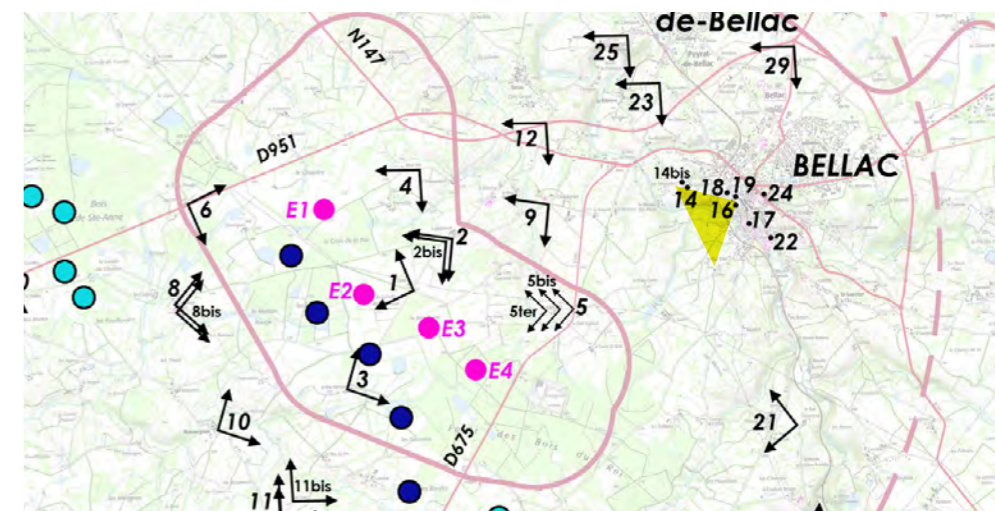
E1

projet des Boucles du Vincou  
parc de Bellac-Croix de la Pile

ZOOM À 40° CADRE 3

## PM 16 - Bellac - Belvédère Bd. Victor Bussière

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Bellac est le pôle urbain et patrimonial le plus proche du projet. La moitié ouest de la ville est implantée sur le versant ouest de la vallée du Vincou tourné vers le projet. Le centre ancien est un site inscrit et il compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Plusieurs belvédères aménagés ou valorisés marquent aussi le centre-ville. Ce premier belvédère se trouve sur la rue Victor Bussière et il est tourné vers l'église protégée de Bellac. Les Monts de Blond, paysages d'intérêt, émergent en arrière-plan du panorama.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 150° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.07 KM (E4)



## PM 16 - Bellac - Belvédère Bd. Victor Bussière

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Depuis ce point de vue, deux éoliennes du projet émergent de la crête arborée. Une covisibilité légère s'opère avec le parc de Bellac-Croix de la Pile dont un rotor émerge en arrière-plan de l'éolienne E4.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré du fait qu'une seule éolienne soit visible, qu'elle ne génère aucune prégnance notable et que la covisibilité avec l'église soit indirecte.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Faible (aucun des deux parcs n'est visible dans sa totalité et ils semblent ne former qu'une seule entité).









parc de Bellac-Croix de la Pile

E4

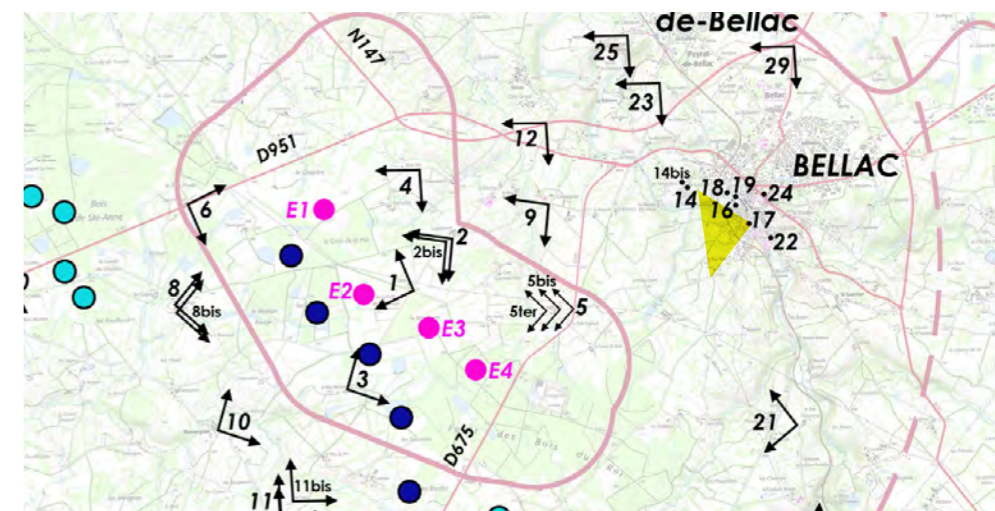
projet des Boucles du Vinctou

E3

ZOOM À 40° CADRE 3

## PM 17 - Bellac - Belvédère de l'église (MH)

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Bellac est le pôle urbain et patrimonial le plus proche du projet. La moitié ouest de la ville est implantée sur le versant ouest de la vallée du Vincou tourné vers le projet. Le centre ancien est un site inscrit et il compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Plusieurs belvédères aménagés ou valorisés marquent le centre-ville. Ce deuxième belvédère est pris depuis les abords de l'église protégée de Bellac où la vue est orientée vers le projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 155° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.08 KM (E4)





## PM 17 - Bellac - Belvédère de l'église (MH)

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Depuis ce point de vue, une éolienne du projet émerge de la crête arborée. Si on regarde l'état projeté en couleur on peut voir que deux autres éoliennes pourraient être partiellement visibles derrière l'arbre au premier plan tout comme deux éoliennes du parc existant de Bellac-Croix de la Pile.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible du fait qu'une seule éolienne soit visible, qu'elle ne génère aucune prégnance notable et que la covisibilité avec l'église soit indirecte.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Nul (une seule éolienne clairement visible et quelques bouts de pales potentielles).







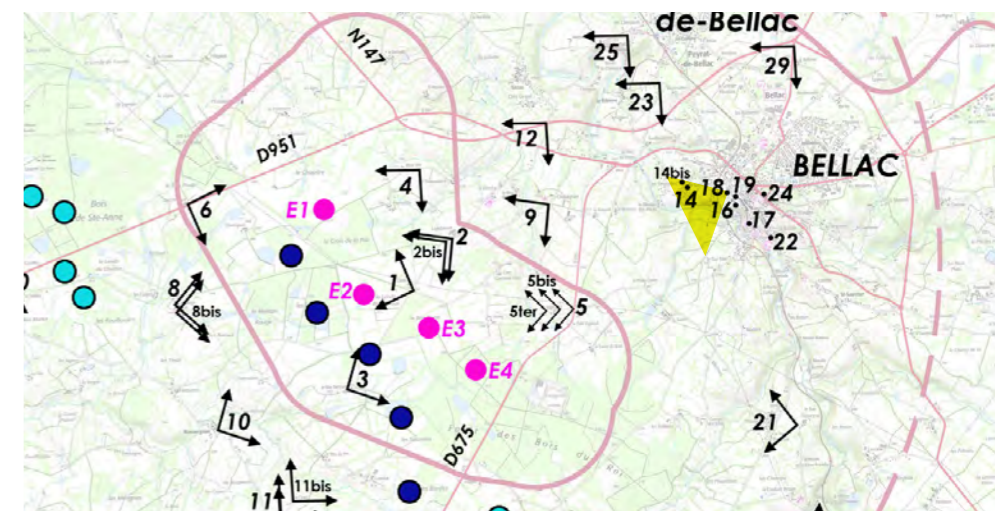
E1  
projet des Boucles du Vincou

parc des Landès

ZOOM À 40° CADRE 3

## PM 18 - Bellac - Parking au nord du théâtre

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Bellac est le pôle urbain et patrimonial le plus proche du projet. La moitié ouest de la ville est implantée sur le versant ouest de la vallée du Vincou tourné vers le projet. Le centre ancien est un site inscrit et il compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Plusieurs belvédères aménagés ou valorisés marquent le centre-ville. Ce troisième belvédère est pris depuis les arrières du théâtre (parking) tournés vers le projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 160° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.08 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 160°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



CADRE 1 CADRE 2



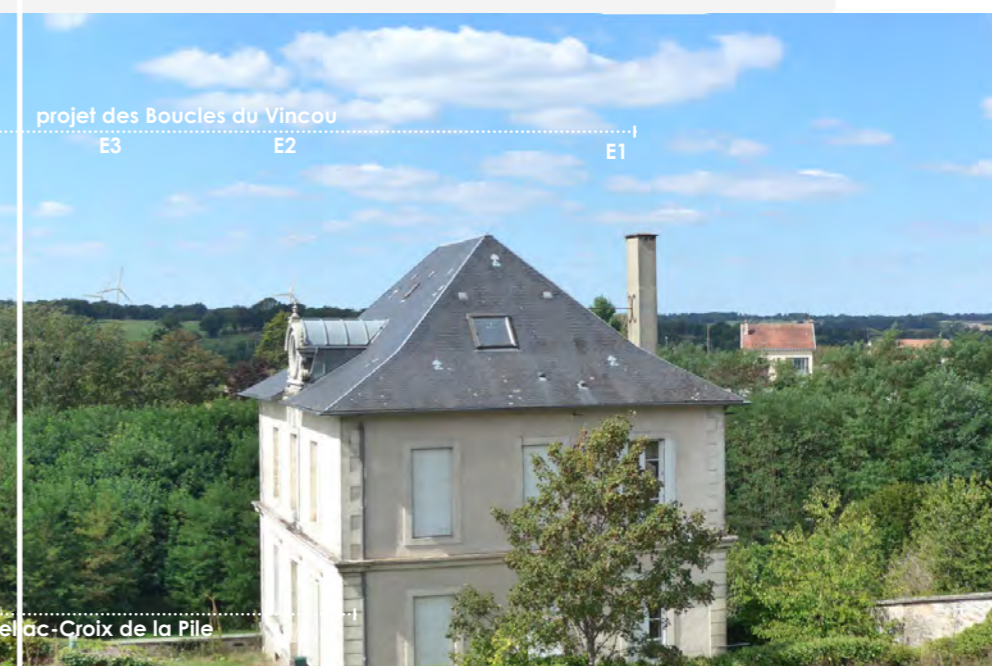
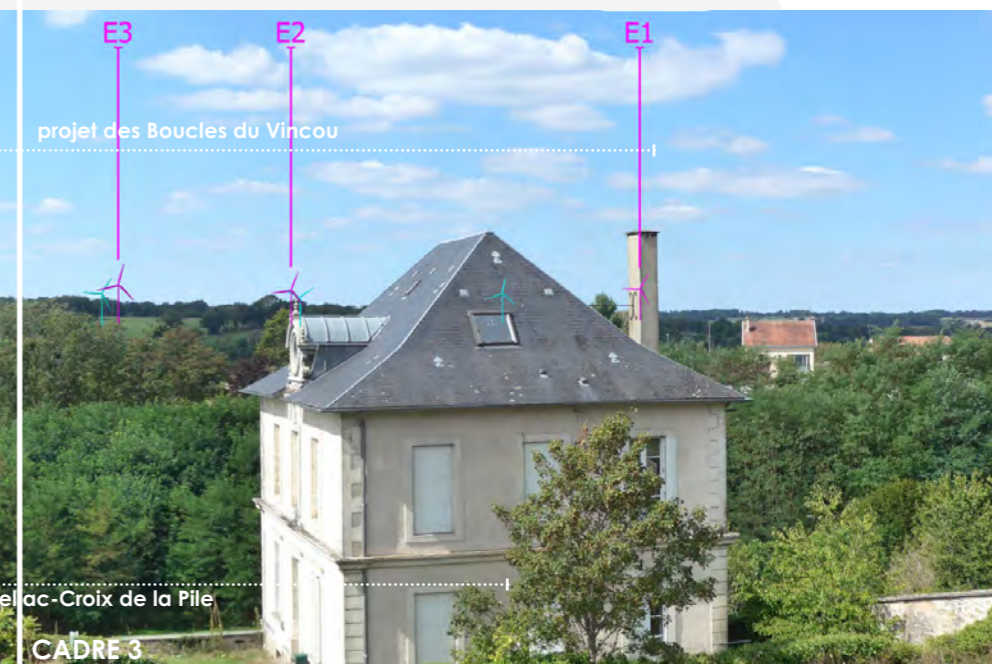
CADRE 3

## PM 18 - Bellac - Parking au nord du théâtre

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet émerge clairement de la crête arborée en avant-plan du parc de Bellac-Croix de la Pile qui lui est partiellement visible. Dans un autre cadrage visuel, le projet montre une covisibilité directe avec le parc de Bellac-Courcellas qui montre le même niveau que le projet.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré au regard d'un contexte pré-existant présentant le même niveau de visibilité que le projet et qu'aucun effet de surplomb ne soit constaté.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Modéré (le projet n'influe pas sur l'emprise visuelle de l'éolien mais il vient renforcer la densité dans le panorama).





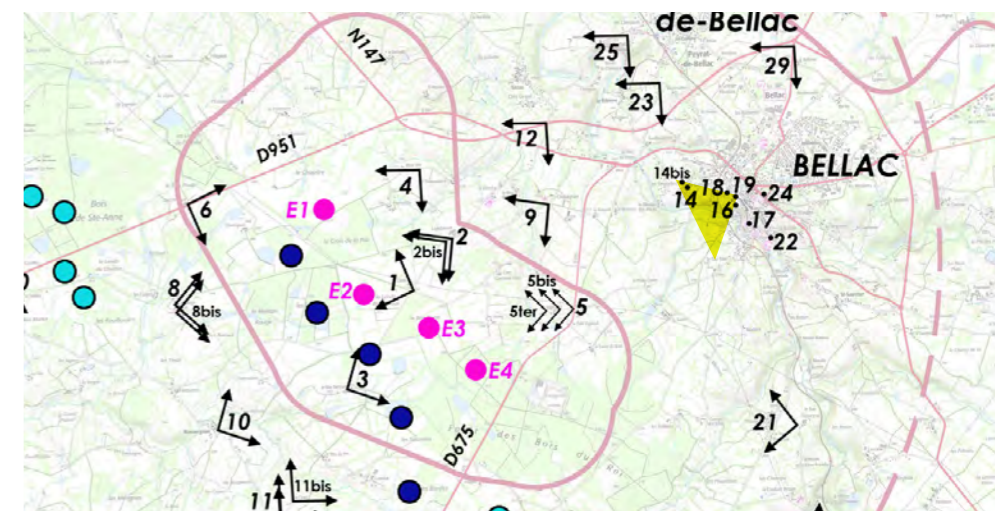




parc de Bellac-Croix de la Pile

## PM 19 - Bellac - Belvédère de la cour du théâtre

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Bellac est le pôle urbain et patrimonial le plus proche du projet. La moitié ouest de la ville est implantée sur le versant ouest de la vallée du Vincou tournée vers le projet. Le centre ancien est un site inscrit et il compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Plusieurs belvédères aménagés ou valorisés marquent le centre-ville. Ce quatrième belvédère est pris depuis le porche d'accès à la cour du théâtre tourné vers le projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.11 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 130°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°

CADRE 1 | CADRE 2

CADRE 3



## PM 19 - Bellac - Belvédère de la cour du théâtre

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet émerge clairement de la crête arborée en avant-plan du parc de Bellac-Croix de la Pile et du parc du Val d'Issoire-La Forge. Le projet montre une prégnance plus notable que les parcs accordés mais il n'est pas constaté de surplomb défavorable.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Modéré au regard d'un contexte pré-existant présentant en arrière-plan et qu'aucun effet de surplomb ne soit constaté.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Modéré (le projet n'influe pas sur l'emprise visuelle de l'éolien mais il vient renforcer la densité dans le panorama).

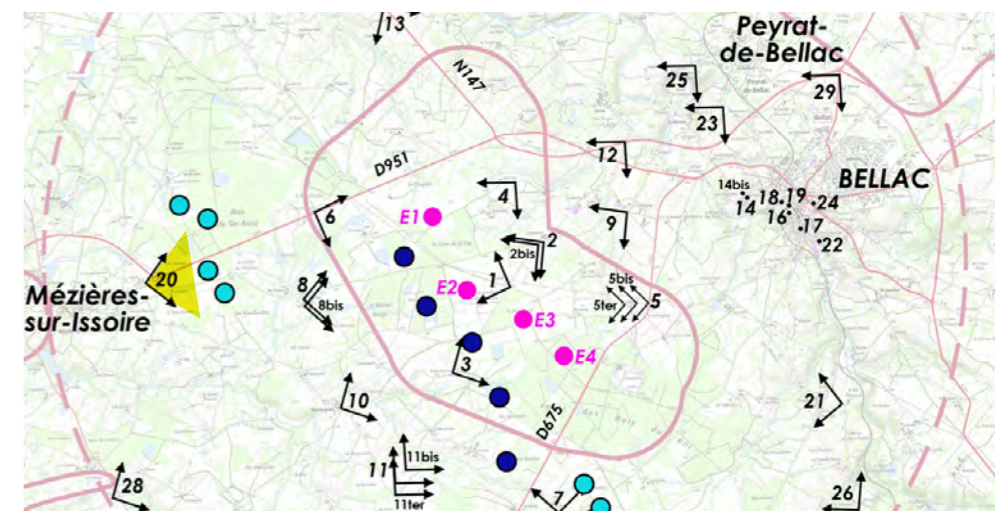






## PM 20 - Mézières-sur-Issoire - sortie est D951

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Mézières-sur-Issoire est le deuxième pôle urbain du périmètre rapproché. Il est desservi par la D951, axe de traversée du territoire se trouvant majoritairement dans l'axe du projet. La commune fait l'objet d'un développement éolien dans son environnement immédiat et en interface avec la zone de projet. Le point a été réalisé en sortie est de la commune à proximité du parc du Val d'Issoire-La Forge.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 190° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.24 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 190°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



CADRE 2



CADRE 3